



encouragement
promotion intégration

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le mot du Président sortant

Le bilan des activités de l'exercice écoulé fait ranger l'année 2024 parmi les bons crus de la Fondation EPI.

L'effectif a été renforcé en vue de l'adapter à l'évolution du nombre grandissant de jeunes qui sont confiés à nos services. La façon de l'Etat de soutenir notre travail et la générosité de nos donateurs ont fait que notre situation financière est saine. L'adaptation de nos statuts aux exigences de la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations a pu être menée à bonne fin, dans l'attente de la finalisation des formalités d'approbation administratives du nouveau texte organique. De nouvelles règles de gouvernance financière ont été mises au point.

Néanmoins, il reste plusieurs défis à relever. Si nous disposons d'infrastructures de travail adéquates à Diekirch et à Wiltz, nous sommes à la recherche de nouveaux locaux pour rapprocher notre siège davantage de la capitale et pour avoir des bureaux mieux adaptés à nos besoins à Esch-Alzette. Par ailleurs, un enseignement majeur tiré de l'impact qu'a eu la pandémie covid sur notre travail tient aux bienfaits que des activités en groupe peuvent avoir pour les jeunes, notamment pour leur faire découvrir qu'ils ne sont pas seuls avec leurs problèmes sur leur chemin d'insertion souvent difficile dans la vie adulte.

La fin de 2024 a par ailleurs constitué un tournant marquant dans l'administration de la Fondation. En effet, plusieurs membres de longue date du Conseil d'administration ont cédé leur place à de nouveaux administrateurs pressentis pour rejoindre les rangs de l'EPI en raison de leurs expériences solides dans le monde du travail et de leurs bonnes connaissances du secteur du bénévolat.

Il reste au président sortant de remercier celles et ceux qui, pendant de nombreuses années, ont fait route ensemble avec lui aux rênes de l'EPI, pour leur confiance et leur solidarité. Je remercie de même le Comité de direction ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation pour leur engagement exemplaire, leur savoir professionnel et leur empathie sans faille pour les jeunes qui nous sont confiés.

A la nouvelle équipe qui compose dorénavant le Conseil d'administration, je souhaite un succès plein et entier dans les responsabilités qui l'attendent.

A la Fondation EPI, enfin, je souhaite qu'elle puisse continuer à évoluer, en continuant à mériter de l'excellente réputation dont elle jouit de la part des autorités de même que dans le secteur social et dans le monde économique.

Ad multos annos.

Eisenborn, le 17 mars 2025



Paul Schmit
Président honoraire

Le mot du nouveau Président



Prendre la suite d'une équipe de « pionniers » de la Fondation, et qui plus est, d'un Président qui l'aura marquée dans la durée, par son engagement sans faille et une détermination de tous les instants, est une gageure qui appelle à la modestie.

Pour autant, l'ambition du nouveau Conseil restera d'épauler, dans la continuité, le Comité de Direction et l'ensemble des équipes EPI dans le travail de grande qualité qu'ils délivrent au quotidien auprès de quelque 350 jeunes. Qu'ils en soient toutes et tous, sincèrement remerciés.

A un an de son 40^{ème} anniversaire, la Fondation engagera un travail de réflexion visant à préciser sa vision du monde dans lequel évolue ses bénéficiaires, de façon à ajuster ou développer ses services, en fonction des tendances ainsi dégagées.

Nous nous appliquerons pour ce faire à aller acquérir les moyens d'une autonomie nouvelle, au service des convictions qui sont les nôtres. Trente-neuf années d'expérience au plus près des besoins de nos jeunes constituent un solide appui pour repenser, là où cela fait du sens, la meilleure façon d'accompagner nos bénéficiaires. Nous aurons à cœur de continuer à rendre celles et ceux qui viennent vers nous, co-acteurs de nouveaux chemins à emprunter, pour retrouver la dignité humaine qui est au cœur de notre action.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et de confiance en l'avenir que le Conseil d'Administration aborde cette nouvelle année. La raison d'être de notre Fondation est essentielle dans un monde plus que jamais voué aux incertitudes de tous ordres : aider les jeunes de notre pays à reprendre la place qui est la leur dans notre société. Est-il besoin de rappeler que c'est à eux d'abord que l'avenir appartient.

Philippe Depoorter

Président du Conseil d'administration

Table des matières

1. La Fondation EPI	5
2. Le Service Follow Up	6
2.1. Mission	6
2.2. Bénéficiaires	7
2.3. Méthodologie	7
2.4. L'équipe	7
2.5. Le bilan 2024	8
3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle)	10
3.1. Mission	10
3.2. Bénéficiaires	10
3.3. Méthodologie	11
3.4. L'équipe	11
3.5. Le bilan 2024	12
4. Le Service Psychologique	15
4.1. Mission	15
4.2. Bénéficiaires	15
4.3. Méthodologie	15
4.4. L'équipe	16
4.5. Le bilan 2024	16
5. Autres programmes	18
5.1. Le programme Inter-C	18
5.2. Permis de conduire	19
5.3. Les activités en groupe	19
5.4. Structure de logement en milieu ouvert	20
6. Coordination et gestion	20
7. Les lieux d'accueil de la Fondation	21
8. Visites et échanges	21
9. Personnel et formation	22
10. Aides accordées et dons reçus	23
10.1. Aides accordées	23
10.2. Dons reçus	23
11. La gestion financière et les comptes	24
12. Les organes statutaires	24

1. La Fondation EPI

La Fondation EPI vient en aide à des jeunes qui ont fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou qui nécessitent un soutien préventif pour éviter une telle mesure. La plupart de ces jeunes nous sont envoyés par l'Office National de l'Enfance (ONE).

Nous les accompagnons dans leur parcours, en favorisant leur inclusion dans la société et leur accès au monde du travail. Grâce à un soutien individualisé et global, nous les aidons à se développer et à construire une vie autonome.

Le **Service Follow Up** propose un accompagnement socio-éducatif et psychologique aux jeunes et à leur famille. Spécialisé dans l'encadrement de jeunes âgés de 12 à 27 ans, il intervient de manière préventive mais peut également assurer un suivi après une mesure de placement, afin de favoriser leur réintégration familiale et sociale.

Le **Service AISP (Accompagnement à l'Insertion Socio-Professionnelle)** accompagne les jeunes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet scolaire ou professionnel. Il les soutient dans des démarches essentielles telles que la réintégration scolaire, l'inscription à l'ADEM, l'élaboration d'un projet socio-professionnel, la recherche de stages ou d'apprentissages et le processus d'embauche.

Le **Service Psychologique** reçoit des jeunes rencontrant des difficultés qui nécessitent un accompagnement psychothérapeutique en complément ou en alternative à un suivi éducatif. Notre équipe de psychothérapeutes les soutient, ainsi que leur famille, afin de prévenir et de surmonter les épreuves qu'ils traversent.

La Fondation est également engagée dans le domaine de **l'aide aux réfugiés**. Cette activité fait partie du Service AISP et fonctionne dans le cadre d'une convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire.

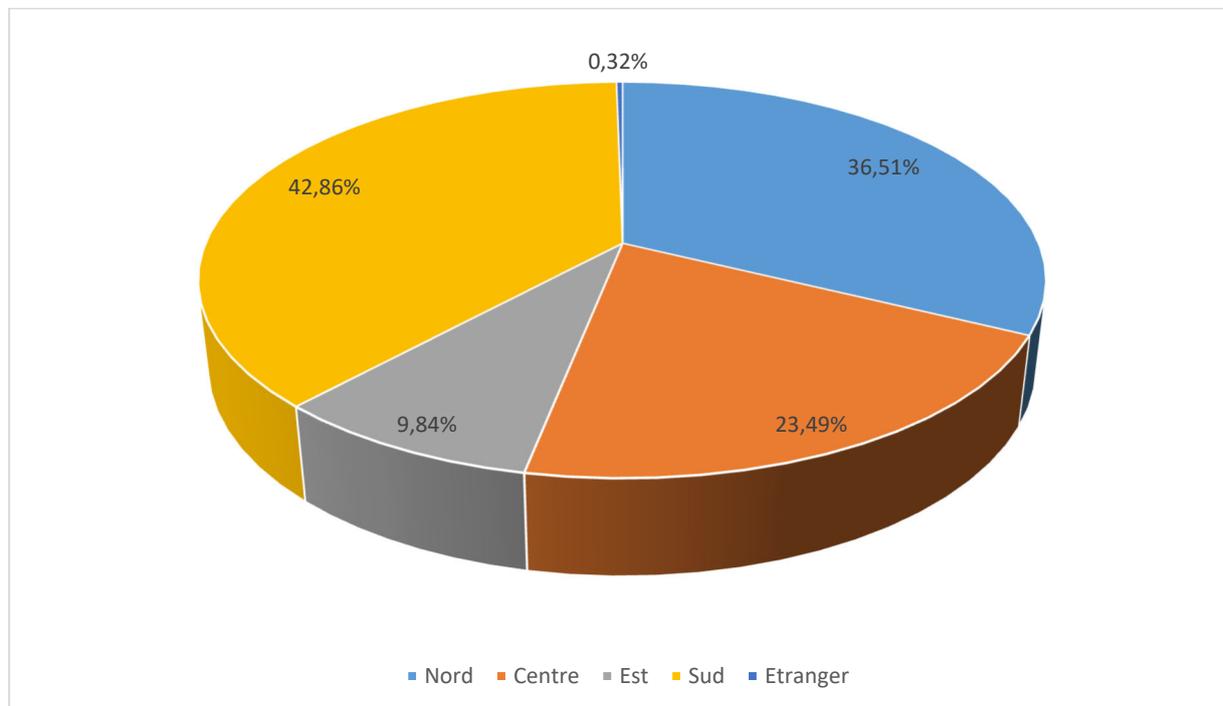
Au travers de l'ensemble de ses services, la Fondation EPI s'engage pleinement pour l'inclusion et l'autonomie des jeunes qu'elle accompagne, avec la conviction que chaque parcours mérite une attention individualisée et un accompagnement adapté.

Les trois services de la Fondation EPI interviennent sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché.

Origine géographique de l'ensemble des dossiers traités en 2024

En 2024, nous avons accompagné 356 jeunes (315 en 2023).

42,86 % de nos bénéficiaires viennent du sud du pays, tandis qu'un peu plus d'un tiers provient du nord. Près d'un quart habite la région centre. 9,84 % des suivis le sont à l'est, et moins d'un pourcent des bénéficiaires résident à l'étranger.



Parallèlement, 21 Bénéficiaires de Protection Internationale / Bénéficiaires de Protection Temporaire ont bénéficié des activités menées dans le cadre du programme Inter-C (70 en 2023, une diminution due à la clôture du volet du projet dédié aux personnes de plus de 25 ans).

2. Le Service Follow Up

2.1. Mission

Le service *Follow Up* propose une assistance psychologique, sociale et éducative aux jeunes et à leur famille. Sa mission est d'accompagner les jeunes dans la clarification de leur parcours de vie, de soutenir les familles confrontées à des difficultés et d'améliorer la dynamique familiale afin de tendre vers un environnement plus stable et épanouissant.

L'objectif principal des interventions est d'offrir un soutien essentiel aux jeunes et à leur entourage, en particulier lors de périodes de crise ou de transitions délicates. Cet accompagnement vise à renforcer leurs ressources personnelles et familiales, en leur apportant des outils adaptés pour mieux faire face aux défis qu'ils rencontrent.

2.2. Bénéficiaires

Le service *Follow Up* s'adresse à des jeunes de 12 à 27 ans et à leurs familles, lorsqu'ils traversent des périodes de détresse, de vulnérabilité ou de crise. Un accompagnement peut être sollicité directement par les jeunes et leurs proches, ou par le biais d'organismes externes, tels que l'Office National de l'Enfance (ONE), le tribunal de la jeunesse, ou d'autres structures spécialisées

2.3. Méthodologie

L'approche du service *Follow Up* repose sur un accompagnement socio-éducatif personnalisé, axé sur le dialogue et le soutien du jeune ainsi que de sa famille. Elle vise à renforcer leurs capacités et à surmonter les difficultés rencontrées en mobilisant leurs ressources et en favorisant un environnement familial plus stable et épanouissant.

Les interventions comprennent :

- l'accompagnement psychosocial des familles, en valorisant et en mobilisant leurs ressources,
- le soutien des parents dans leur rôle éducatif et parental,
- la protection des jeunes par des interventions en famille lors de situations de crise,
- l'aide aux jeunes et à leur famille dans leurs démarches administratives,
- la collaboration avec l'entourage et le réseau social du jeune et de sa famille.

Ces actions ont pour objectif de stabiliser le bien-être des jeunes en agissant sur plusieurs aspects :

- leur situation personnelle et sociale,
- leur parcours scolaire ou professionnel,
- la communication et les relations familiales,
- la situation globale de la famille.

2.4. L'équipe

Au 31 décembre 2024, le service comptait huit collaborateurs, dont six éducatrices graduées, un éducateur gradué et un assistant social. L'équipe en place a assuré une activité correspondant à 6,20 ETP (équivalents temps plein).



Diana DE ABREU
Educatrice graduée



Jérôme HUBY
Assistant social



Valérie JADOUL
Educatrice graduée



Vanessa MAQUET
Educatrice graduée



Patricia MURRELL
Educatrice graduée



Thomas NEUMANN
Educateur gradué



Marlène PERREIRA
Educatrice graduée



Virginie TONDINI
Educatrice graduée

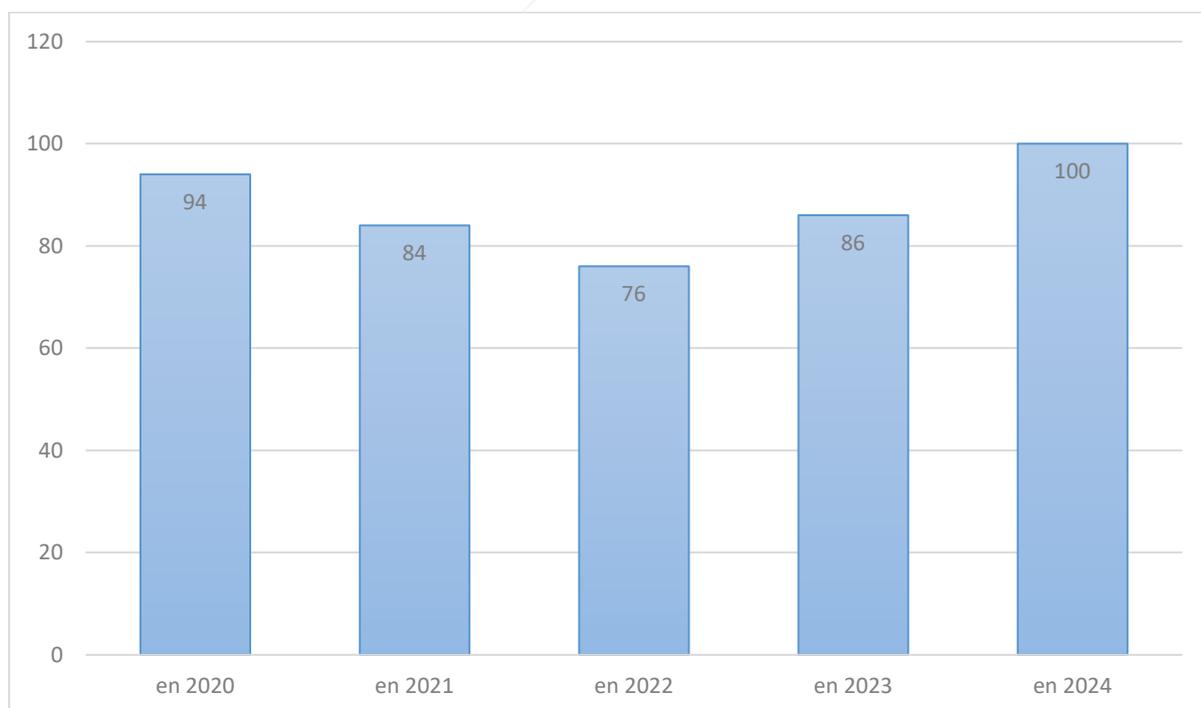
2.5. Le bilan 2024

En 2024, 100 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par le Service Follow-Up (86 en 2023).

Environ 65 % des dossiers ont été clôturés d'un commun accord après l'atteinte partielle ou totale des objectifs fixés. Les autres ont été réorientés vers des services plus adaptés et sont en cours de suivi, ou seront clôturés pour des raisons diverses.

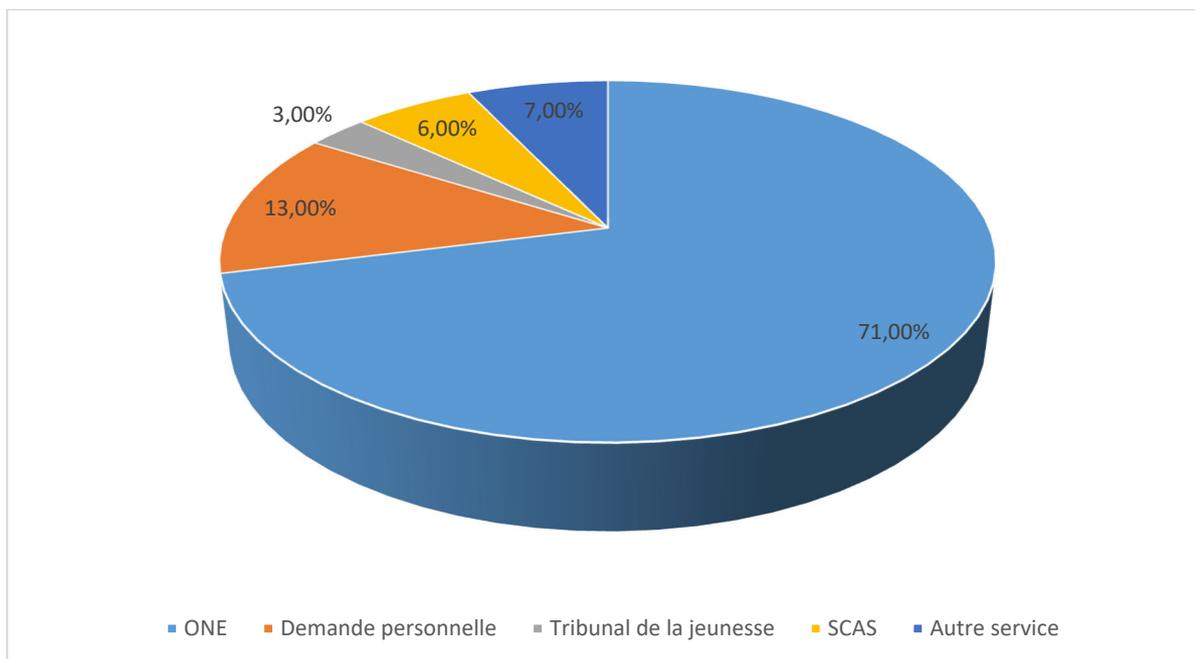
Dossiers pris en charge

En 2024, le renforcement de l'équipe a amélioré notre capacité d'accueil et de prise en charge des jeunes. Cette croissance a permis d'augmenter le nombre de dossiers traités.



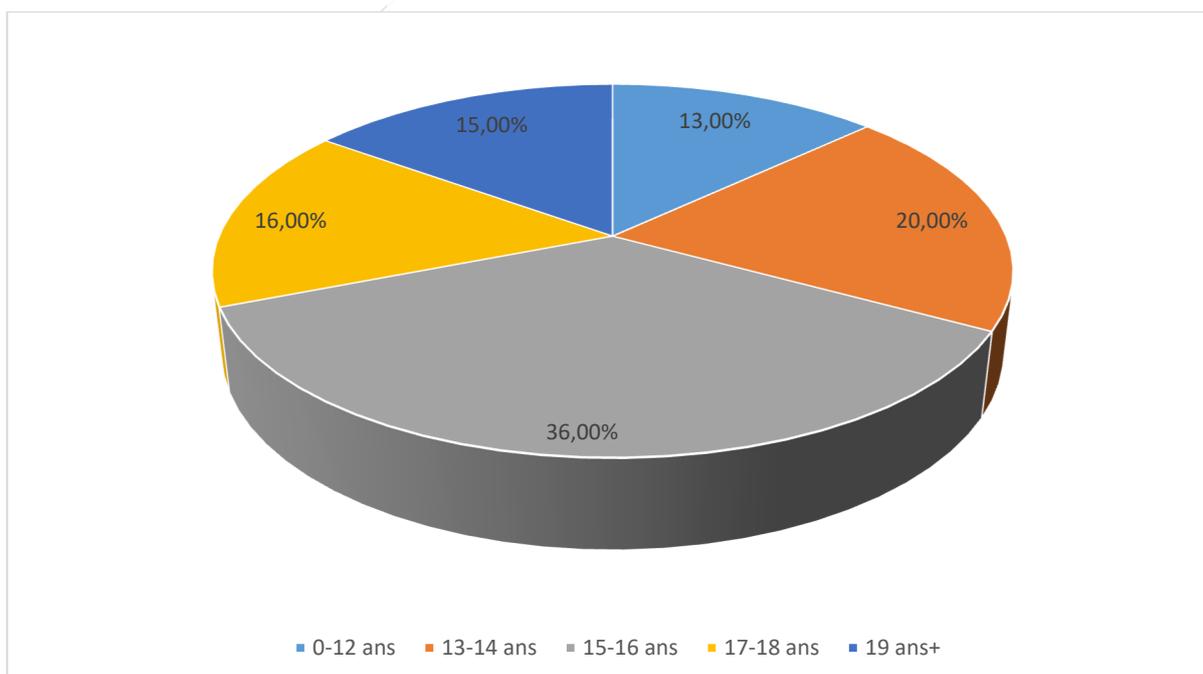
Origine des demandes

La grande majorité des demandes est provenue directement de l'ONE (71,00 %). 13,00 % des demandes nous ont été adressées directement, tandis que 7,00 % sont venues d'autres services. Les demandes provenant directement des autorités judiciaires représentaient seulement 9,00 % du total.



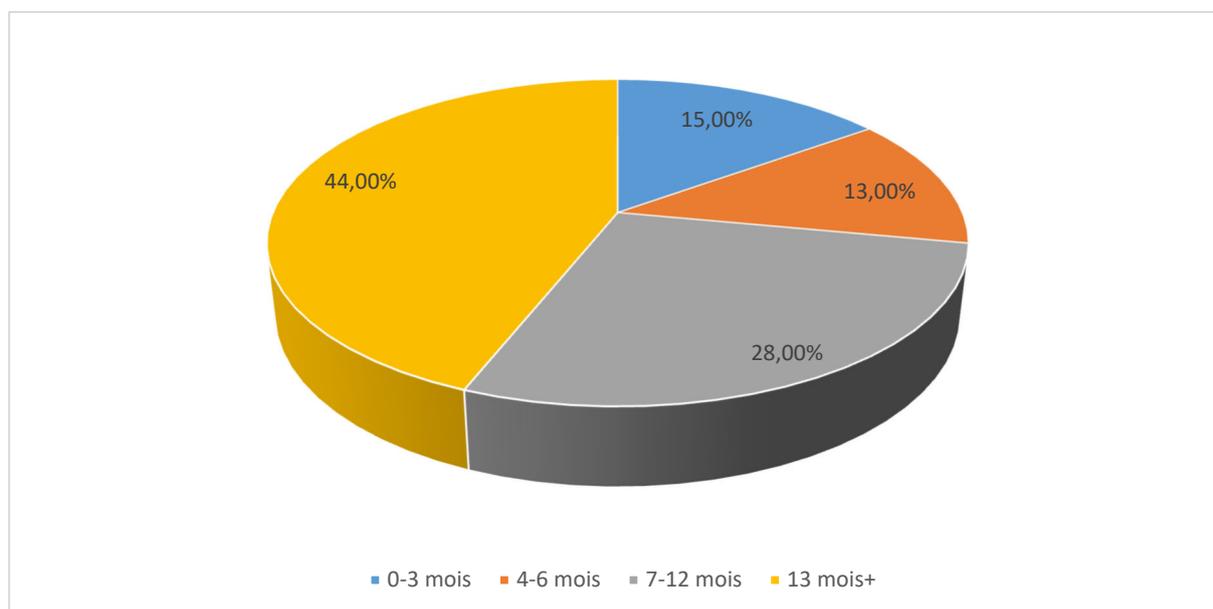
Âge au moment de la demande

Lors de la première prise de contact, l'âge moyen des jeunes était de 16 ans. 33,00 % des bénéficiaires avaient moins de 15 ans, tandis que 36,00 % étaient âgés de 15 ou 16 ans. 16,00 % avaient 17 ou 18 ans, et les 15,00 % restants étaient âgés de 19 ans ou plus.



Durée des suivis

La durée moyenne des suivis a été de 15,5 mois. Parmi eux, 44,00 % se sont étalés sur une période égale ou supérieure à 13 mois, tandis qu'un peu plus d'un quart ont demandé entre 7 et 12 mois.



3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement à l'Insertion Socio-Professionnelle)

3.1. Mission

Le *Service AISP* est un partenaire clé pour les jeunes en recherche d'emploi. Sa mission est d'accompagner, ceux qui en font la demande, dans leurs démarches pour trouver un emploi, une formation complémentaire, un stage, ou un apprentissage, et d'offrir un suivi après l'embauche.

Son intervention offre ainsi trois volets :

- Aider à l'orientation ou à la réorientation professionnelle
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active (apprentissage, formation, contrat de travail, etc.)
- Stabiliser leur situation professionnelle et sociale pendant la période transitoire suivant leur intégration dans le monde du travail

3.2. Bénéficiaires

Les jeunes suivis par le *Service AISP* sont âgés de 16 à 27 ans. Ils rencontrent des difficultés d'insertion, sont en situation de décrochage scolaire ou sans occupation. Ils sont orientés vers nous par l'ONE, prennent contact avec la Fondation de leur propre initiative, sont suivis par un autre service de la Fondation, ou sont orientés vers le *Service AISP* par un autre acteur du secteur social.

3.3. Méthodologie

L'accompagnement du *Service AISP* s'applique à :

- élaborer, avec les jeunes, un projet socio-professionnel individuel,
- renforcer leurs compétences sociales et offrir un accompagnement au début de leur vie active,
- travailler sur leur motivation et leurs ressources personnelles,
- contribuer à la réalisation de leurs objectifs personnels et à répondre à leurs besoins,
- rechercher des activités sociales et professionnelles adaptées à leur situation,
- les accompagner dans leurs démarches liées à l'emploi ou la réintégration scolaire,
- les assister dans la gestion des candidatures (lettre de motivation, CV, etc.) et les soutenir dans les démarches avec d'autres services,
- préparer les jeunes aux entretiens d'embauche et organiser des suivis avec l'employeur,
- les orienter vers d'autres services sociaux si nécessaire et les accompagner jusqu'à la stabilisation de leur situation,

3.4. L'équipe

Au 31 décembre 2024, le service comptait quatre éducateurs/trices gradué(e)s, une assistante sociale, un psychologue et une politologue, représentant un effectif total de 5,625 ETP (équivalents temps plein).



Joé ANNICCHIARICO
Educateur gradué



Sandy ENGLING
Educatrice graduée



Susana GONCALVES
Assistante sociale



Cédric LACHAUSSÉE
Educateur gradué



Mehdi MRIBAH
Psychologue



Anne PERSENAIRE
Politologue



Laura URHAUSEN
Educatrice graduée

3.5. Bilan 2024

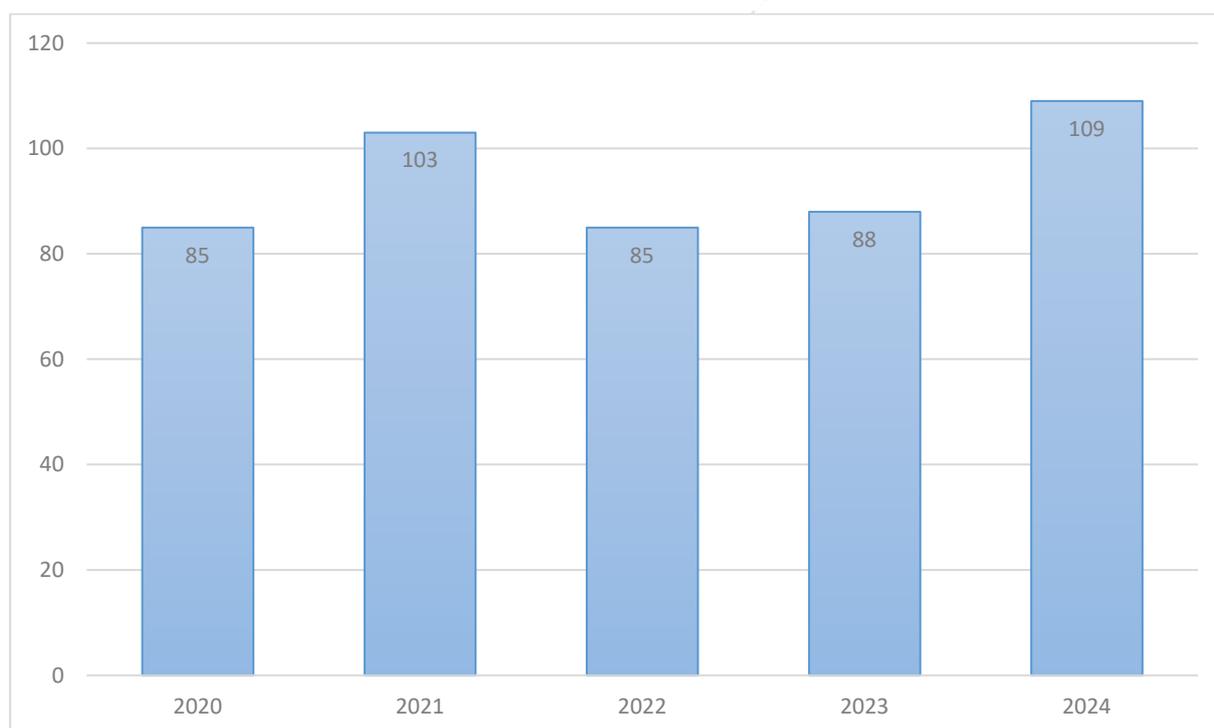
En 2024, le Service AISP a accompagné 109 jeunes dans leur intégration professionnelle (88 en 2023). À la fin de l'année, 69 dossiers restaient ouverts. Il s'agit de jeunes en recherche d'une occupation adaptée ou dont les démarches de réorientation étaient encore en cours.

Parmi les 40 dossiers clôturés au cours de l'année, 50% des jeunes ont connu un avancement significatif. C'est ainsi que :

- 8 d'entre eux ont trouvé un emploi
- 6 ont réintégré l'école ou ont commencé une formation
- 6 ont été orientés vers un service spécialisé leur permettant de concrétiser leur projet professionnel

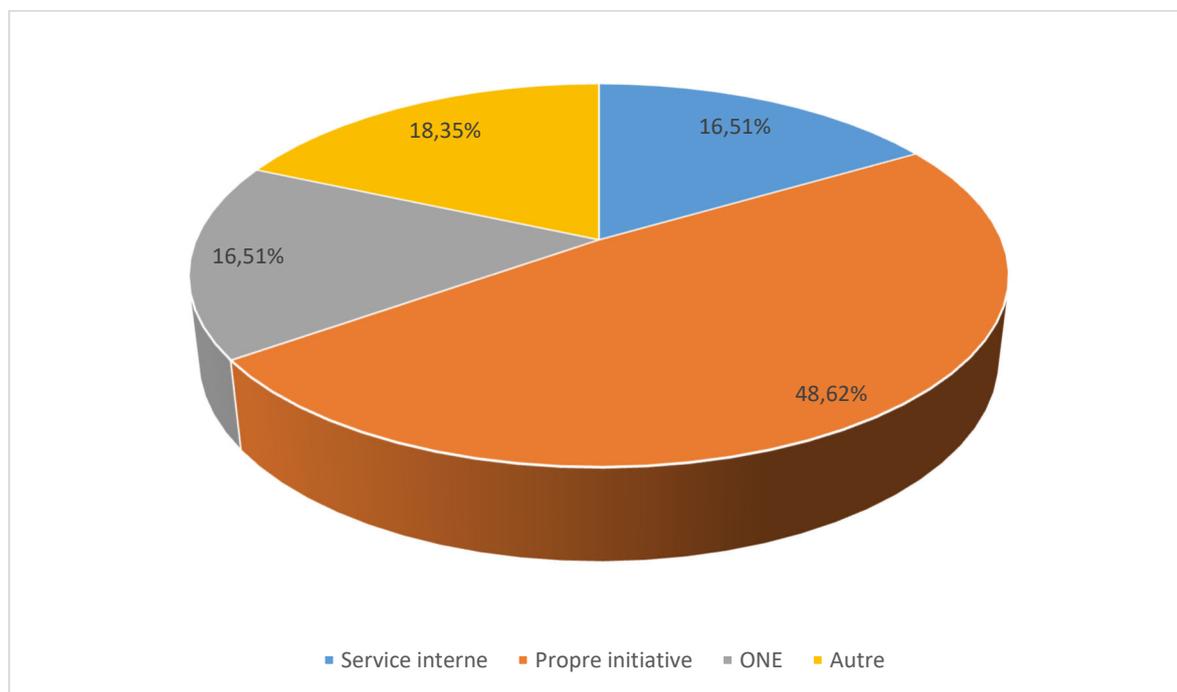
Dossiers traités par année

L'augmentation des effectifs dédiés au service a permis de traiter un nombre plus élevé de dossiers, améliorant ainsi notre capacité à répondre aux besoins croissants et à offrir un accompagnement de qualité à un plus grand nombre de jeunes.



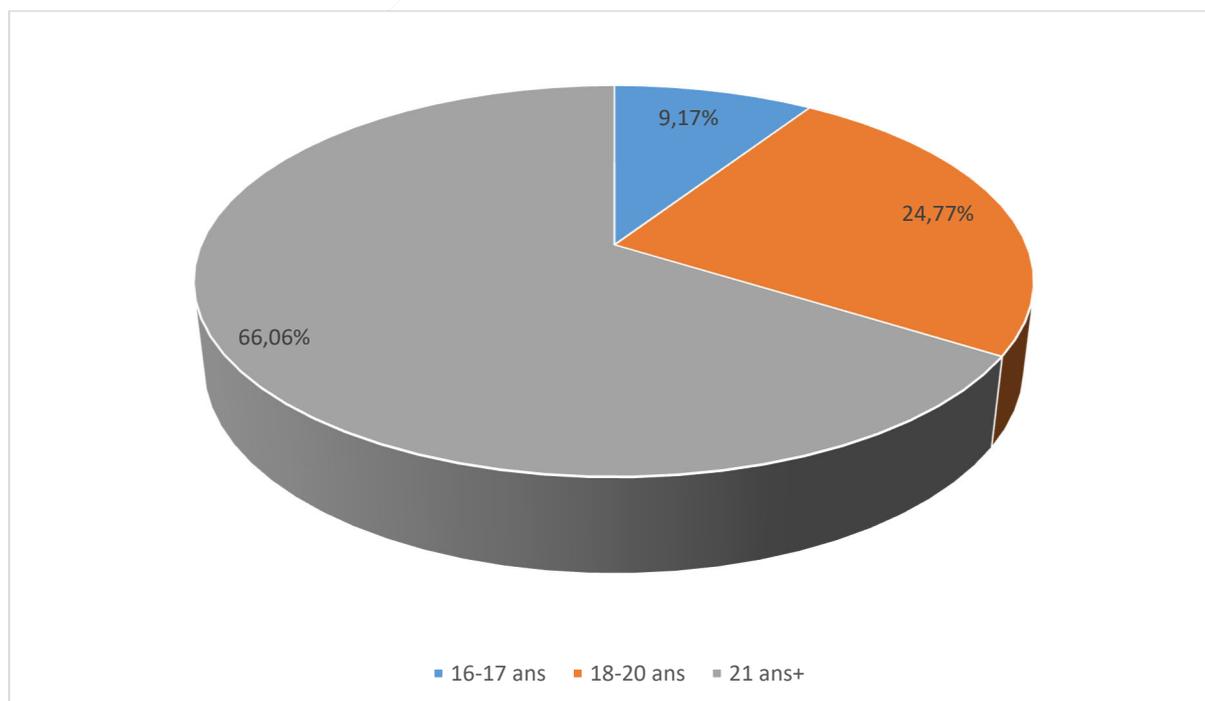
Origine des demandes

Presque la moitié des jeunes nous ont contacté de leur propre initiative. D'autres demandes sont parvenues, à parts égales (16,51 % chacune), de l'ONE et des services internes de la Fondation. Les 18,35 % restants ont résulté d'une orientation par d'autres associations ou institutions.



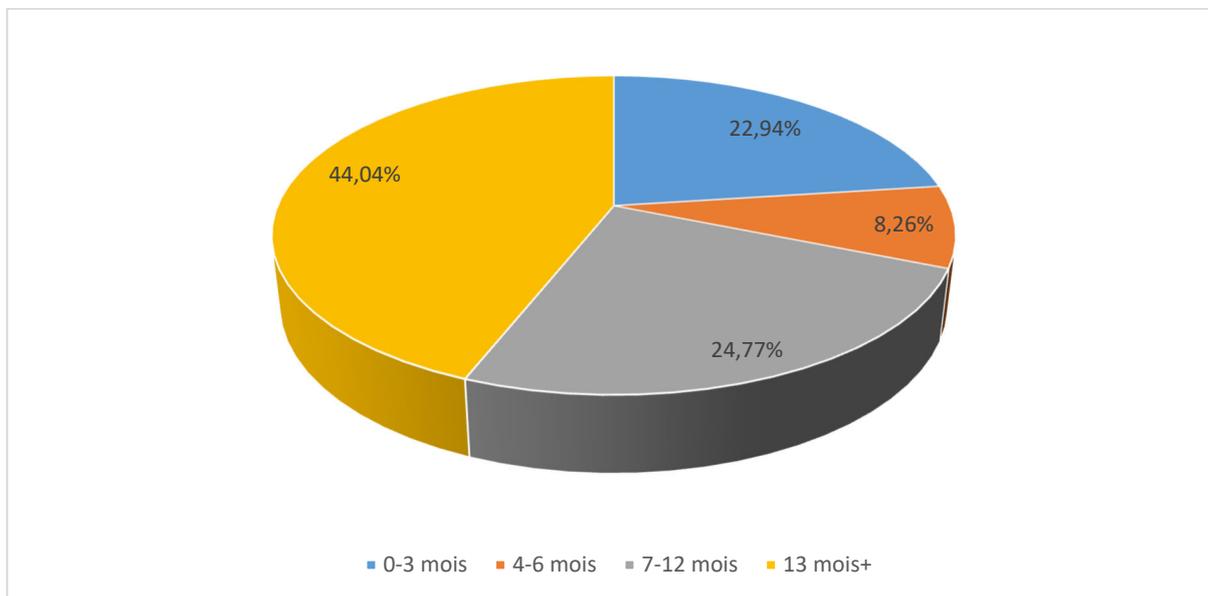
Âge au moment de la demande

La majorité des jeunes (66,06 %) avaient 21 ans ou plus au moment de leur demande. 24,77 % appartenaient à la tranche d'âge de 18 à 20 ans, tandis que les 9,17 % restants étaient âgés de 16 à 17 ans.



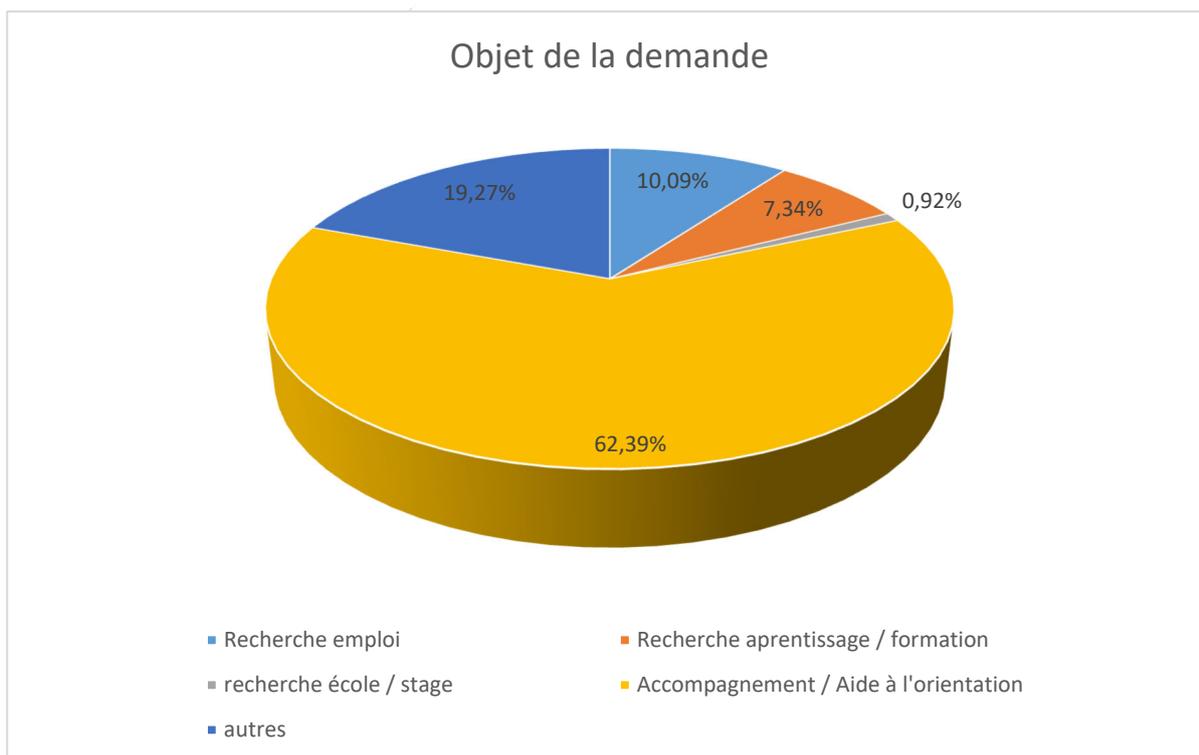
Durée des suivis

Pour 44 % des jeunes suivis, la prise en charge a duré plus de 13 mois. Pour un peu moins d'un quart, elle s'est étalée entre 7 et 12 mois, alors que 8,26 % ont été accompagnés pendant 4 à 6 mois. Enfin, pour 22,94 % des jeunes, la durée du suivi n'a pas dépassé 3 mois.



Objet de la demande

La majorité des jeunes (62,39%) ont sollicité un accompagnement et une aide à l'orientation. 18,35 % ont pris contact pour une aide à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une école ou d'un stage. Les 19,72 % restants concernaient des demandes de soutien variées et plus spécifiques, telles que l'accompagnement dans des démarches administratives liées au statut de travailleur handicapé, à un séjour thérapeutique ou à une mesure particulière.



4. Le Service Psychologique

4.1. Mission

Le *Service Psychologique* propose des consultations et des prises en charge psychothérapeutiques à des jeunes entre 12 et 27 ans. Elles sont principalement dispensées dans les locaux de la Fondation.

L'objectif de ces consultations est d'aider les jeunes à mieux comprendre et réguler leurs émotions, leurs pensées et leurs comportements. Elles offrent un espace d'écoute bienveillant où ils peuvent exprimer leurs difficultés et développer des stratégies adaptées pour y faire face. Cet accompagnement vise également à renforcer l'estime de soi, à améliorer les relations sociales et familiales, et à favoriser un épanouissement personnel en surmontant les obstacles psychologiques.

4.2. Bénéficiaires

Nos consultations s'adressent aux jeunes de 12 à 27 ans en situation de crise ou de détresse, afin de les aider à faire face à divers problèmes, tels que :

- souffrances psychiques, anxiété, angoisses, phobies,
- difficultés personnelles, relationnelles ou familiales,
- troubles du comportement (impulsivité, agressivité, TDAH, etc.),
- expériences traumatisantes, harcèlement, maltraitance, négligence ou violence,
- états dépressifs, pensées suicidaires, troubles alimentaires,
- séparations, pertes, deuils,
- troubles de la personnalité, psychosomatiques ou obsessionnels compulsifs,
- surmenage, stress, burnout,
- questionnements liés à l'identité et à l'orientation sexuelle.

4.3. Méthodologie

Le *Service Psychologique* intervient au travers d'entretiens thérapeutiques individuels et/ou familiaux, adaptés aux besoins de chacun.

Son approche repose sur la thérapie familiale systémique et comportementale, centrée sur les ressources et compétences du patient et de son entourage. Nos thérapeutes, spécialisés dans divers domaines, peuvent être amenés à combiner plusieurs méthodes complémentaires, telles que la thérapie systémique, la thérapie cognitivo-comportementale, le traitement des traumatismes et la thérapie multimodale.

La durée et l'intensité des séances varient selon les besoins. Les interventions suivent plusieurs étapes :

- Alliance thérapeutique et clarification de la demande
- Anamnèse et examen biographique
- Identification des symptômes et diagnostic
- Définition des objectifs et planification thérapeutique
- Formulation des hypothèses et mise en œuvre des interventions
- Clôture et stabilisation des progrès

L'encadrement thérapeutique vise à mobiliser les ressources des bénéficiaires pour les aider à mieux gérer leurs difficultés personnelles, familiales ou scolaires.

4.4. L'équipe

Au 31 décembre 2024, le service comptait quatre psychothérapeutes spécialisés dans différentes méthodes et approches, représentant un effectif total de 2,5 ETP (équivalents temps plein).



Isabelle COLLING
Psychothérapeute



Simon GÖRGEN
Psychothérapeute



Rosine MAY
Psychothérapeute



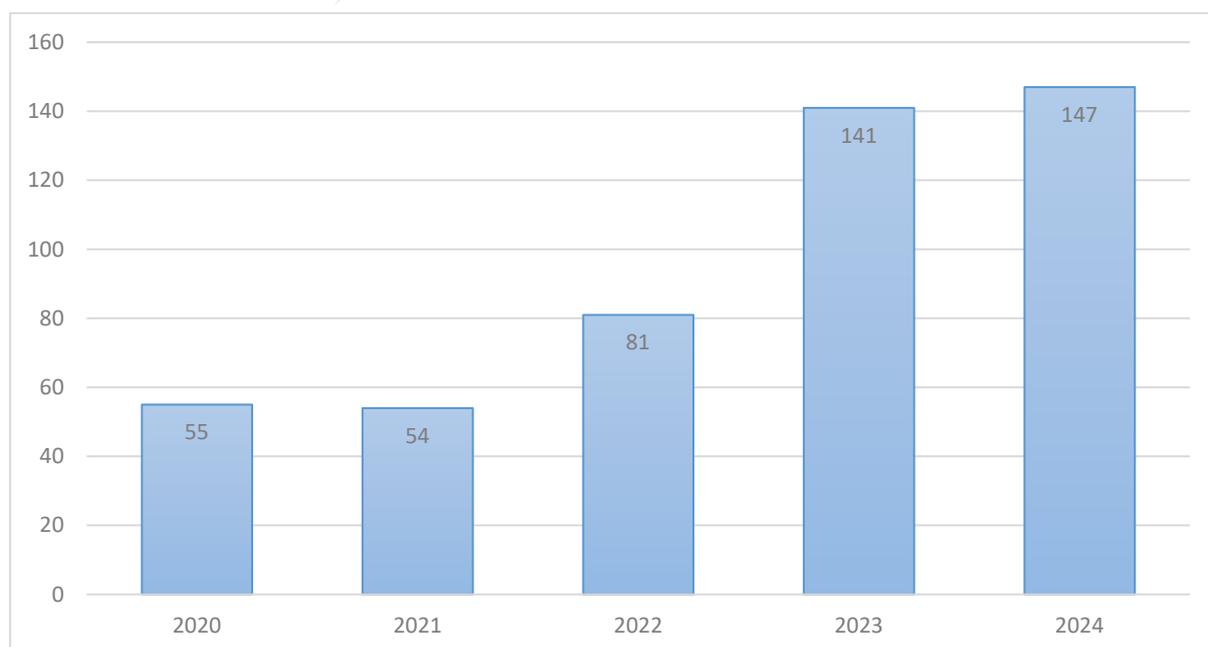
Nadine VINANDY
Psychothérapeute

4.5. Le bilan 2024

En 2024, 147 jeunes (contre 141 en 2023) ont bénéficié d'un encadrement par le Service Psychologique.

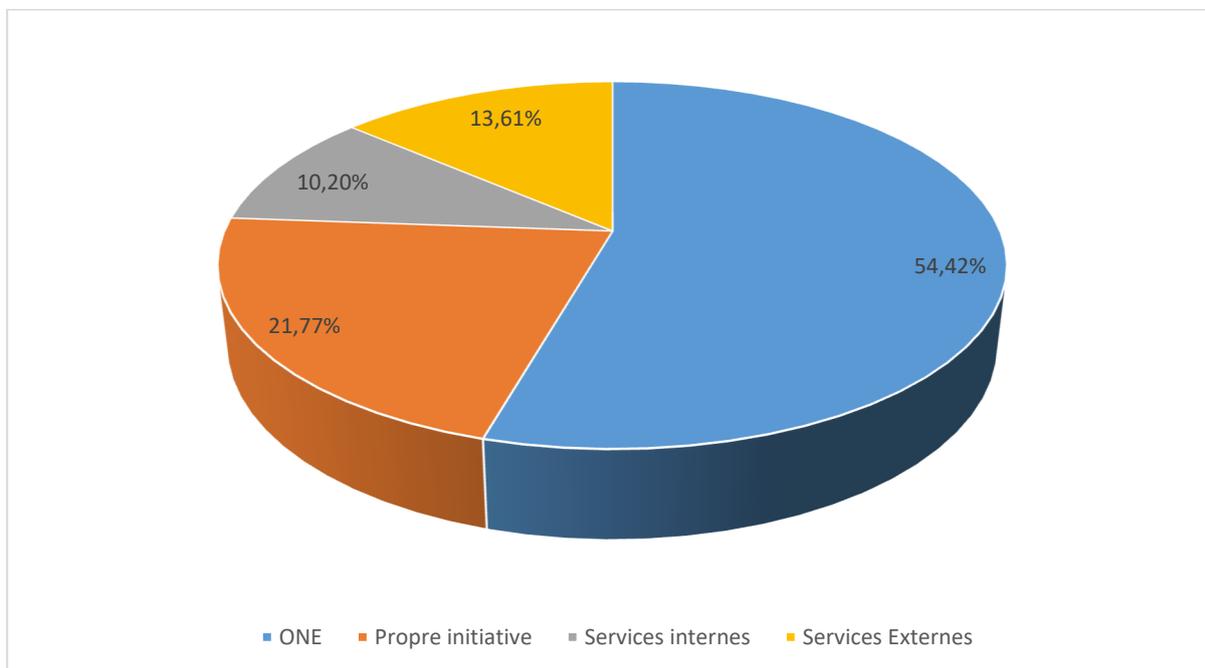
Dossiers traités par année

L'évolution du nombre de patients que le service psychologique a pris en charge au cours des dernières années se présente comme suit :



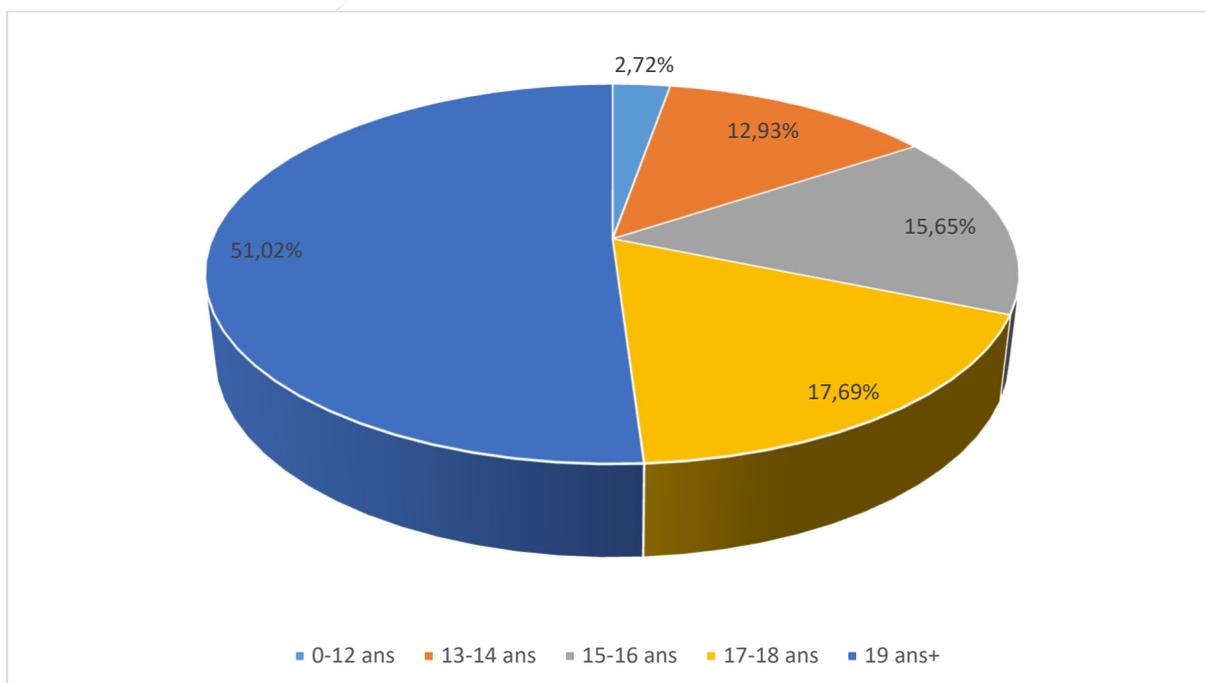
Origine des demandes

54,42% des jeunes sont orientés vers le service par l'ONE. 21,77 % des bénéficiaires se sont directement adressés à la Fondation. Les intervenants externes, autres que l'ONE, sont à l'origine de 13,61 % des demandes, tandis que 10,20 % proviennent d'un autre service de la Fondation.



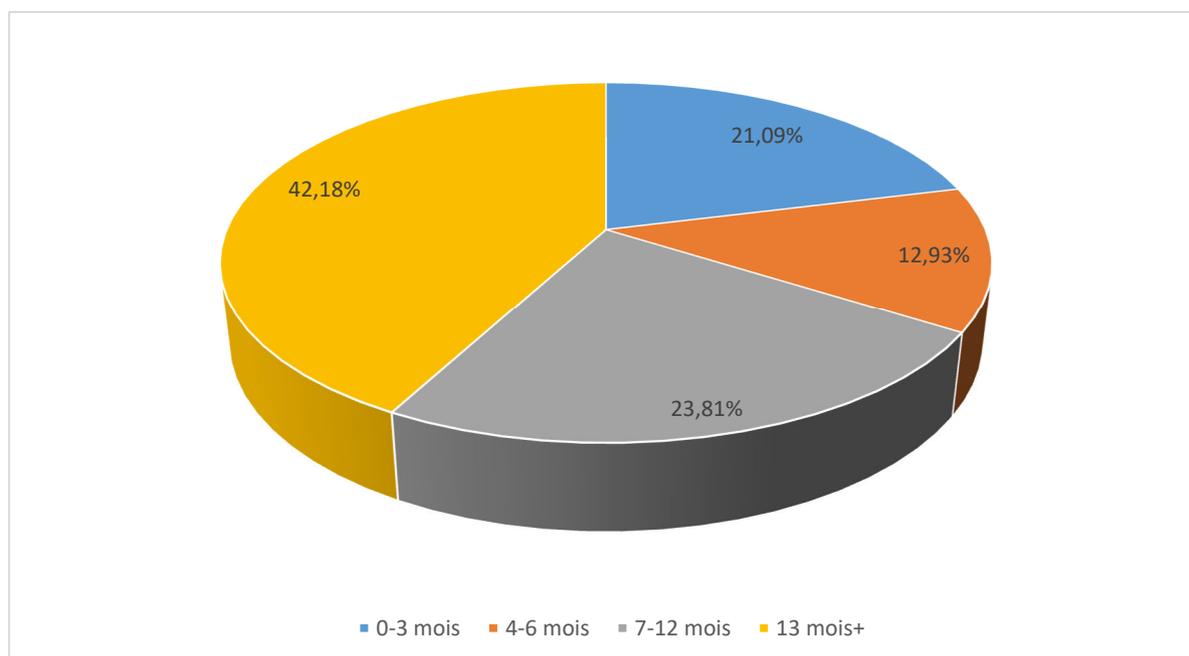
Âge au moment de la demande

La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est de 19 ans. Plus de la moitié des jeunes avaient plus de 18 ans au moment de leur demande d'aide, tandis que 17,69 % avaient 17 ou 18 ans. Par ailleurs, 15,65 % étaient âgés de 15 à 16 ans, et 15,65 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service.



Durée des suivis

La durée moyenne des suivis est de 14,40 mois. Une grande partie des dossiers (42,18 %) ont été suivis pendant plus de 13 mois. Un peu moins d'un quart des interventions ont duré entre 7 et 12 mois, tandis qu'un peu plus d'un tiers sont achevés en 6 mois ou moins.



5. Autres programmes

5.1. Programme Inter-C

Le programme Inter C fonctionne dans le cadre d'une convention de coopération avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Solidaire et Sociale (MTEESS). Il a pour objet l'encadrement de jeunes Bénéficiaires de Protection Internationale (BPI) et de Bénéficiaires de Protection Temporaire (BPT), âgés de 18 à 25 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ADEM.

La convention avec le MTEESS s'inscrit dans la problématique générale de l'intégration socio-professionnelle des réfugiés et se concentre sur un aspect précis de celle-ci : le développement personnel et professionnel, afin de soutenir les bénéficiaires dans la construction d'un avenir professionnel stable et durable.

Le programme, d'une durée de 4 mois, vise à établir un bilan des compétences et à élaborer un projet professionnel personnalisé pour tous les participants. L'accompagnement individuel est complété par les ateliers *Chrysalide*, un coaching intensif en groupe pour renforcer les compétences et l'employabilité des bénéficiaires, au travers de diverses activités telles que des workshops d'information, des exercices de prise de parole et des mises en situation adaptées aux besoins des participants. Les ateliers *Chrysalide* sont soutenus par BGL-BNP-PARIBAS, qui met à disposition des locaux pour leur déroulement et mobilise son personnel afin d'animer des simulations d'entretiens d'embauche lors des ateliers.

En complément de cette offre limitée dans le temps, les bénéficiaires peuvent, si nécessaire, bénéficier d'un accompagnement post-projet par un autre service de la Fondation EPI,

garantissant ainsi un soutien continu et intégré tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle.

Le programme Inter-C est géré par l'équipe du service AISP.

En 2024, notre équipe a pris en charge 21 jeunes, sélectionnés et envoyés par l'ADEM, dont 13 ont conduit à l'intégration des bénéficiaires dans le marché du travail ou à une formation professionnelle.

5.2. Permis de conduire

Le permis de conduire étant un élément clé dans la situation d'un jeune demandeur d'emploi, la Fondation EPI a lancé en 2013 un projet visant à offrir aux jeunes suivis par la Fondation, la possibilité d'un préfinancement de leur permis de conduire. À cette fin, un accord a été conclu avec la Fédération Luxembourgeoise des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs afin de définir les modalités pratiques et financières du projet.

L'offre s'adresse à tous les jeunes suivis par un des services de la Fondation EPI, pour lesquels l'obtention du permis de conduire constitue un atout important et direct pour leur projet professionnel, mais qui ne disposent ni des moyens propres ni d'un autre soutien financier.

Depuis 2014, 112 jeunes ont bénéficié de cette aide : 73 ont obtenu leur permis, 37 n'ont pas abouti, et 2 sont encore en apprentissage.

Depuis 2016, cette offre bénéficie du soutien financier de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

5.3. Les activités en groupe

Suite à la pandémie de Covid-19, la Fondation a jugé utile de tenir compte de l'impact majeur de cette crise, sur la vie et le développement des jeunes, avec notamment un accroissement de l'isolement social et du risque d'exclusion sociale. Elle a adapté et diversifié sa prise en charge, en offrant des activités en groupe et a conçu divers projets et activités visant à favoriser l'inclusion sociale et maintenir des liens essentiels au bien-être des jeunes.

En 2024, la Fondation a ainsi organisé 4 activités de groupe d'une journée avec le soutien de la Philharmonie Luxembourg, de la Fondation EME et de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte : une sortie à la patinoire de Kockelscheuer, une séance de yoga musical, une soirée jeux et un repas convivial de fin d'année. Elles ont réuni un total de 22 participants.

Par ailleurs, la Fondation a organisé un séjour de 3 jours en Belgique pour 5 jeunes. Ce séjour leur a permis de passer une journée à la mer ainsi que la visite des villes d'Ostende et de Bruges. Cette activité a été cofinancée par la Fondation Été et la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club Luxembourg, avec le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

5.4 Structure de logement en milieu ouvert

Depuis le 1er août 2003, la Fondation est locataire d'un studio auprès du Fonds du Logement. Ce studio offre un hébergement aux jeunes ne pouvant vivre au sein de leur famille et se trouvant en détresse psychosociale.

Elle dispose en outre d'un agrément ministériel et d'un financement pour la gestion de structures de logement en milieu ouvert. Ces atouts permettront à la Fondation de développer, le moment venu, un prolongement de son accompagnement des jeunes, dans leur parcours de réinsertion et d'autonomie.

6. Coordination et gestion

Le Comité de direction de la Fondation EPI se compose comme suit :



Patrick HANNEN
Chargé de direction



Patricia MURREL
Chargée de direction adj.



Michel FLAMMANT
Chargé de direction adj.

Le Comité de direction assure 2,25 ETP.

Le travail du Comité de Direction bénéficie des services d'une attachée administrative à raison de 32 heures par semaine.



Lise DUHAMEL
Attachée administrative

7. Les lieux d'accueil de la Fondation

Afin d'améliorer l'accessibilité de ses services à l'échelle nationale, la Fondation a adopté un modèle de fonctionnement décentralisé à travers plusieurs antennes régionales.

Le siège social et administratif de la Fondation est situé au 5, rue de la Forêt, L-6196 **Eisenborn**, dans un immeuble dont une aile du rez-de-chaussée a été mise à la disposition par le Service National de la Jeunesse.



Au nord du pays, la Fondation dispose de locaux au 1, avenue de la Gare, où elle loue trois locaux auprès de la commune de **Wiltz**. La Fondation dispose également de deux locaux à la Maison de l'Orientation « Beim Park » à **Diekirch**, loués auprès de la Ville de Diekirch.

Dans le Sud, notre principale région d'intervention, nous sommes présents avec un bureau à **Esch-sur-Alzette**, au 10, rue de l'Eglise et des locaux situés au 8, avenue des Hauts-Fourneaux à **Belval**. Ces locaux sont mis à disposition par le Fonds Belval, tandis que celui d'Esch-sur-Alzette bénéficie d'une aide de la Ville d'Esch-sur-Alzette.



Enfin, le bureau à **Dommeldange**, situé au 18A, rue de la Cimenterie, renforce la présence de la Fondation dans le centre du pays. Il est installé sur le site d'Arcelor-Mittal, dans l'immeuble du Coworking Space de Bamhaus sàrl.

8. Visites et échanges

Dans le but de renforcer et de compléter son offre de services, la Fondation s'engage activement dans un travail de réseau avec d'autres intervenants du secteur social, des associations diverses ainsi que des responsables d'entreprises. Ces collaborations contribuent à enrichir l'accompagnement proposé aux bénéficiaires

En 2024, nous avons ainsi interagi avec :

- Offices Régionaux de l'Enfance (ORE) divers
- Outreach Nordstadjugend Ettelbrück
- Centre Formida (Arcus asbl)
- Unicef
- Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS)
- Lycées divers
- Service National de la Jeunesse (SNJ)
- Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)
- 3Born Café
- Cooperations Wiltz
- Liewenshaff
- Service de détection et d'intervention précoce (SDIP)
- Fondation ALAN
- Service Streetwork (Inter-Actions asbl)
- Chambre des Métiers
- Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)
- Fondation Solina
- Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- Alternatives (Fondation Pro Familia)
- École Nationale pour Adultes (ENAD)
- Youth Work Synergy asbl

9. Personnel et formation

Au 31 décembre 2024, Fondation EPI employait 22 personnes pour un total ETP de 17,125.

Afin de garantir une prise en charge de qualité à long terme et le développement continu de compétences au sein de notre équipe, les membres du personnel sont invités à suivre des formations.

Au cours de l'exercice 2024, plus de 200 heures de formation continue ont ainsi été dispensées dans le cadre de formations courtes, d'une durée de 1 à 3 jours, au sein de structures spécialisées. Plusieurs collaborateurs ont entrepris, avec le soutien de la Fondation, des formations plus approfondies et intensives (représentant entre 40 et 150 heures par an sur plusieurs années) dans le domaine de l'approche systémique.

Les 22 collaborateurs de la Fondation ont en outre participé à 216 heures de coaching et près de 150 heures de supervision en groupe. Par ailleurs, chacun a la possibilité de solliciter une supervision individuelle en cas de besoin. Cette offre a été utilisée à 5 reprises en 2024.

Enfin, en 2024, nous avons entamé la mise en place du plan cadre national. Ces travaux impliquent l'ensemble du personnel dans une démarche proactive de formation et de développement.

10. Aides financières accordées et dons reçus

10.1 Aides accordées

En 2024, la Fondation a apporté un soutien financier de 23.461,64 euros à des familles en situation de grand besoin (dont une partie remboursable) pour :

- l'achat de matériel de première nécessité,
- l'achat de matériel scolaire et informatique,
- des frais médicaux,
- des frais de régularisation administrative,
- le règlement de dettes diverses ,
- le financement d'activités sportives et de loisirs,
- le paiement de dettes de logement (cautions, frais d'agence, arriérés de loyers).

Au cours du même exercice, des aides financières d'un total de 4.884,79 euros ont été allouées pour des cours d'appui à 12 jeunes.

10.2 Dons reçus

Une partie des interventions de la Fondation ont été rendues possibles grâce à la générosité de services-clubs, d'entreprises privées et de particuliers, qui la soutiennent soit de manière spontanée, soit à l'occasion d'événements familiaux.

Le détail des dons reçus en 2024 se présente comme suit :

- La campagne de dons 2024 auprès des amis et donateurs de la Fondation a rapporté 28.290 euros, grâce à la générosité de 243 donateurs.
- Minusines a accordé un don de 2.000 euros à la Fondation.
- La Fondation Été nous a apporté son soutien avec un don de 2.000 euros, contribuant au financement du séjour en Belgique de 5 bénéficiaires dans le cadre des activités de groupe.
- La Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club Luxembourg a également soutenu cette initiative avec un don de 3.000 euros, destiné à couvrir une partie des frais de ce séjour.
- Le service club Lions Mameranus a apporté un don de 5.000 euros pour financer des aides directes aux jeunes afin de couvrir leurs frais éducatifs.
- La CGFP a accordé un don de 2.500 euros pour le financement de cours d'appui.
- La Fondation Auxilium a offert un don de 5.000 euros, destiné à l'achat de deux vélos électriques.
- La Fondation Veuve Emile Metz Tesch a financé l'achat d'un véhicule de service par un don de 30.466,62 euros.
- Drees & Sommer a soutenu la Fondation avec un don de 2.000 euros.
- Monsieur Tom Pesché a généreusement fait bénéficier la Fondation d'un don de 580 euros à l'occasion de son mariage.
- Nous avons également reçu un total de 3.010 euros sous forme de dons spontanés.

La Fondation remercie chaleureusement tous ses généreux donateurs pour leur soutien indéfectible et leur confiance renouvelée.

La Fondation a adhéré en 2011 au Code de bonne conduite de l'asbl Don en Confiance Luxembourg.

11. La gestion financière et les comptes

Les ressources financières de la Fondation se répartissent en trois principales catégories :

1. Les contributions de l'Etat qui servent à rétribuer les interventions de la Fondation sur base forfaitaire en application de la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille (ONE) (2.298.264,82 euros)
2. Une convention signée avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire servant à rémunérer le personnel engagé dans le cadre du programme Inter-C (205.000 euros),
3. Des recettes propres provenant de dons
4. Des intérêts sur le placement des actifs financiers non utilisés

Les contributions de l'État étant entièrement consacrées aux frais de fonctionnement liés aux interventions, et les dons exclusivement affectés aux aides directes aux jeunes ou à des projets spécifiques, la Fondation dispose d'un budget très limité pour financer des initiatives non couvertes par une convention. Cela inclut notamment le développement de nouveaux services, l'amélioration des infrastructures, ou encore la mise en place de projets pilotes visant à mieux répondre à de nouveaux besoins des bénéficiaires.

Malgré ses structures de gestion relativement modestes, la Fondation s'efforce d'être présente et de proposer ses services à l'échelle nationale. Cette couverture géographique engendre des frais de transport significatifs, dont une partie seulement est couverte par les forfaits de déplacement accordés par l'Office National de l'Enfance (ONE).

La comptabilité de la Fondation est gérée avec une distinction rigoureuse des recettes et des dépenses pour chaque secteur d'activité. Les comptes annuels sont soumis à un contrôle régulier par le réviseur d'entreprises agréé, Audit Concepts, assurant ainsi la transparence et la conformité des pratiques comptables.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration a souhaité renforcer sa gouvernance financière au travers d'un certain nombre de principes qui régissent dorénavant l'ensemble des opérations de gestion.

12. Les organes statutaires

Le 31 décembre 2024, le **Conseil d'administration** se composait comme suit :



Paul SCHMIT
Président



Raymond SCHADECK
Vice-Président



Carole MAJERES
Secrétaire



Gilles WALERS
Trésorier



Marc JALLAY
Membre



Philippe DEPOORTER
Membre



Claude LIESCH
Membre



Anne KRAUS
Membre



Georges KIOES
Membre



Philippe FETTES
Membre

La fin de l'exercice comptable 2024 marque un changement important dans la composition du Conseil d'administration de la Fondation. Paul SCHMIT, Raymond SCHADECK, Carole MAJERES, Martine BERTRAND et Marc JALLAY ont en effet décidé de quitter leur poste d'administrateur après de nombreuses années d'engagement au service de la Fondation.

À l'issue de la première réunion du Conseil d'administration le 21 janvier 2025, la nouvelle composition du Conseil d'administration est la suivante :

Philippe DEPOORTER, Président
Gilles WALERS, Vice-président
Philippe FETTES, Trésorier
Claude LIESCH, Trésorier adjoint
Perry ARRENSDORFF, Secrétaire

Ronny DIEDERICH, Secrétaire adjoint
Georges KIOES, membre
Anne KRAUS, membre

La Fondation tient à exprimer sa profonde gratitude aux membres sortants pour leur engagement sans faille et leur précieuse contribution. Leur expertise et leur implication ont joué un rôle clé dans le développement des missions et des projets de la Fondation. Elle les remercie chaleureusement pour leur dévouement tout au long de ces années.

Un hommage particulier est rendu à Paul SCHMIT, qui a exercé la présidence pendant près de 30 ans. Son leadership visionnaire et son engagement indéfectible ont été des piliers essentiels du développement de la Fondation. En reconnaissance de son parcours exemplaire et de son apport inestimable, il est décidé de lui conférer le titre de Président Honoraire.

Enfin, la Fondation souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs. Elle est convaincue qu'ils sauront apporter leur dynamisme et leur engagement pour poursuivre sa mission avec ambition et détermination.

Eisenborn, le 17 mars 2025
Le Conseil d'administration